

Septembre 2009



L'info

578

(syndicat des employés et employées professionnels-les et de bureau)

Vingtième édition

BONNE RENTRÉE SCOLAIRE

Déjà la rentrée, une autre année scolaire débute et nous espérons que vos vacances ont été remplies de moments privilégiés. À l'heure des retrouvailles, il nous faut déjà anticiper l'arrivée des élèves, les accueillir et les guider vers la réussite. Tout un programme...

Nous tenons d'abord à saluer, tout particulièrement, les nouveaux membres qui se joignent à nous. Également, nous félicitons tous ceux et celles qui occuperont de nouvelles fonctions.

Ensemble, nous amorçons une nouvelle année scolaire, année très importante puisque c'est une année de négociation de nos conditions de travail et du renouvellement de notre convention collective. De plus, lors de notre dernière rencontre avec le front Commun réunissant la FTQ, la CSN et le SISP, nous avons discuté de l'évaluation de plusieurs catégories d'emploi (Secrétaires d'école, TES, ouvriers d'entretien etc.) Le SEPB Québec, s'est donc vu attribuer la catégorie d'emploi des secrétaires d'école. La dernière évaluation des tâches de nos secrétaires d'école a été réalisée en 1998 et depuis cette époque nous avons constaté que leurs tâches se sont accrues au fil de toutes ces années sans qu'il n'y ait de véritables corrections de leurs conditions de travail. Voilà, la table est dressée pour l'année 2009-2010 et il nous faudra déployer beaucoup d'énergie pour convaincre nos dirigeants et la population en générale de la valeur de notre travail auprès des enfants.

Bonne année à toutes et à tous

Gisèle Dupuis

PAIEMENT DES VACANCES

Plusieurs membres nous ont signalé que le paiement de leurs journées de vacances s'est étalé sur une période de plus de 20 jours. Si vous avez constaté que le paiement de vos journées de vacances s'est étalé sur une période de plus de 20 jours, nous vous invitons à nous appeler rapidement afin de contester, s'il y a lieu, l'application de cette nouvelle procédure par l'employeur.

CORRECTION ET AUGMENTATION D'HEURES

Les griefs déposés suite aux séances d'affectation du mois d'août 2008 ont apporté plusieurs corrections à des postes de techniciennes en éducation spécialisées (TES). Cette correction a été réalisée suite à l'évaluation des postes de moins de 35 heures et qui comportaient des heures travaillées en dehors de l'horaire régulier et reprises en temps compensé. Mais il ne faudrait pas croire qu'il ne reste plus rien à corriger. Le meilleur moyen de s'en assurer, est de rester vigilant et dans ce but nous avons mis sur pied une grille de calcul pour l'évaluation des heures réellement travaillées. L'utilisation de cette grille permettra d'assurer un suivi hebdomadaire des heures réellement travaillées de toutes les TES, des préposées aux élèves handicapés (PEH) et des éducatrices en service de garde. Nous vous invitons à nous acheminer votre adresse courriel, si ce n'est déjà fait, et par ce moyen nous vous transférerons la grille de calcul. Vous n'aurez qu'à la compléter et nous retourner vos données par courriel.

CONGRÈS DE NOTRE SECTION LOCALE.

Notre congrès se tiendra le samedi 3 octobre 2009. Vous recevrez sous peu les modalités d'inscription et le programme de la journée. Nous vous invitons à vous inscrire en très grand nombre puisque notre convention collective est échue et que la négociation nationale de nos conditions de travail débute, c'est le meilleur moment pour prendre le temps de réfléchir ensemble à l'amélioration de celles-ci. Comme je le dis si bien « On n'est jamais mieux servi que par soi-même »

NÉGOCIATIONS LOCALES

Suite à la nomination d'un conciliateur dans ce dossier, nous sommes toujours en attente de la réponse de l'employeur. Même si un conciliateur a été nommé, l'employeur n'a pas l'obligation de participer à des rencontres de conciliation ce qui explique l'arrêt des négociations dans ce dossier.

FORMATION SUR LA RETRAITE

Cette année nous offrirons encore la formation « Prendre en main sa retraite », une à l'automne, et l'autre au printemps 2010. **Voici les dates pour la formation en automne 2009 : Le mercredi 18 novembre 2009 en soirée : de 19h00 à 22h00**
Au centre administratif de la commission scolaire 13 rue St-Laurent Est, Longueuil Salle : Salon du personnel (4^e étage) Les samedis 21 et 28 novembre 2009 (endroit à déterminer): De 9h00 à 17h00

Veillez noter que pour la formation qui se tiendra en novembre prochain, le groupe est complet, par contre si vous êtes intéressés à suivre la formation qui se tiendra au printemps 2010 (dates à déterminer), veuillez vous inscrire par courriel au sepb578@videotron.ca ou par télécopieur au (450) 550-6577. Pour les personnes qui sont déjà inscrites pour l'automne 2009, nous vous ferons parvenir un courriel pour vous donner plus de détails concernant cette formation. Si vous désirez des renseignements concernant ces formations, veuillez communiquer avec la soussignée.

Lise Audet

DIMINUTION DES HEURES EN SERVICE DE GARDE

Vous avez subie une coupure d'heures

Téléphonez-nous

ou

Communiquez par courriel

Téléphone : ((450) 550-6578

courriel : sepb578@videotron.ca

En vertu de la convention collective en 7-1.13 D) Heures en service de garde les postes doivent comporter le plus grand nombre d'heures possible en tenant compte des besoins du service, sans excéder la semaine régulière de travail prévue à l'article 8-2.01.



SEP B-Québec section locale 578, tel. : (450) 550-6578, Fax. : (450) 550-6577, 5885 Auteuil, Brossard J4Z 3P9, bureau 168, courriel : sepb578@videotron.ca



4-3.00 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(CONVENTION COLLECTIVE 2005-2010)

4-3.01

Chaque année, dans chaque école, au cours du mois de septembre, les personnes salariées qui y dispensent des services et, s'il en est, les personnes salariées qui y dispensent des services de garde, se réunissent en assemblées, selon les modalités déterminées par la direction après consultation de ces personnes salariées, pour élire, le cas échéant, leur représentant au conseil d'établissement.

4-3.02

À tous les 2 ans, dans chaque centre d'éducation aux adultes ou de formation professionnelle, les personnes salariées se réunissent en assemblée, selon les modalités déterminées par la direction après consultation de ces personnes salariées, pour élire leur représentant au conseil d'établissement.

4-3.03

À la suite de l'élection, les personnes salariées de l'école ou du centre transmettent à la direction les noms et prénoms du ou des représentants élus.

4-3.04

La commission et le syndicat peuvent convenir des modalités relatives à la tenue des assemblées aux fins de l'élection du ou des représentants au conseil d'établissement.

Note :

- **Le personnel en service de garde vote deux fois, une fois pour leur représentant en service de garde et l'autre fois pour leur représentant du personnel de soutien. Donc un poste est réservé pour les services de garde et un autre poste pour l'ensemble du personnel de soutien incluant le personnel des services de garde.**
- **De plus, toute personne qui le désire peut assister aux séances du conseil et peut s'exprimer lors de la période de parole au public.**

Pour de plus amples informations

Jean-François Labonté
jeanfrancoislabonte@hotmail.com

CONTE RENDU DES SÉANCES D'AFFECTATION

Séance d'affectation en adaptation scolaire (TES, PEH)

C'est à la suite de la conclusion d'une entente avec notre employeur que plusieurs postes de TES ont été corrigés et offerts en séance d'affectation. **Nous avons également constaté que les personnes PEH avaient du surcroît de travail à l'heure du dîner depuis plus d'un an, nous prévoyons les convoquer à une réunion spéciale pour évaluer leur dossier.**

Séance d'affectation en service de garde

Une directive envoyée aux techniciennes en service de garde par notre employeur les avisaient qu'elles pouvaient diminuer les heures d'un maximum de 10% des personnes salariées permanentes, tel que prévu à l'article 7-3.44. Nous avons constaté que la diminution s'est appliquée malgré le nombre d'inscriptions d'enfants supérieur ou égal à l'an passé. L'article 7-1.13B)D) prévoit que les postes doivent comporter le plus grand nombre d'heures possible en tenant compte des besoins du service. Est-ce à dire que les besoins de services doivent être réduits ? L'employeur vérifie présentement cette application dans un service de garde où tous les postes ont été diminués. Nous prévoyons évaluer les postes en service de garde et exiger une correction s'il y a lieu.

Gisèle Dupuis

PROCÉDURE D'ÉLECTION D'UNE PERSONNE DÉLÉGUÉE

Toute personne candidate doit être membre en règle du SEPB 578

Mise en candidature avec la signature de la personne candidate et la signature d'une personne membre de l'établissement ou du centre ou du service appuyant sa candidature.

S'il y a plus d'un candidat dans un établissement, centre ou service, la personne présidente d'élection nommera une personne pour diriger les élections.

Les élections doivent se tenir au scrutin secret.

Toutes les élections doivent se tenir au plus tard, trois jours ouvrables avant la tenue de la rencontre du conseil des personnes déléguées du 6 octobre.

Si aucune personne déléguée n'est élue dans un établissement avant la tenue de la rencontre du conseil des personnes déléguées d'octobre ou si un poste de personne déléguée devient vacant après la tenue de la rencontre de ce conseil d'octobre, le comité exécutif nommera une personne déléguée jusqu'à la prochaine élection.

Jean-François Labonté

FORMULAIRE

ÉLECTION D'UNE PERSONNE DÉLÉGUÉE

MISE EN CANDIDATURE (AU PLUS TARD LE 2E MERCREDI SUIVANT LA FÊTE DU TRAVAIL)

Je (nom) _____ désire poser ma candidature au poste
(Lettres moulées)
d'une personne déléguée pour l'année scolaire 2009-2010

Signature : _____

Nom de l'école ou du centre : _____

Cette candidature est appuyée par une personne du même lieu de travail :

(Nom en lettres moulées)

Signature

N.B. Il faut être membre en règle du SEPB 578 pour poser sa candidature comme personne déléguée.

Veuillez faire parvenir le formulaire soit : par courrier interne au SEPB 578 ou par télécopieur au (450) 550-6577

Équipe de L'info 578 : Jean-François Labonté, Gisèle Dupuis et Lise Audet, Diane Belouin

www.sepb.qc.ca